

Together for humanity  
Ensemble pour l'humanité  
Juntos por la humanidad  
معاً من أجل الإنسانية



<b>30IC/07</b>
<b>Original: Anglais</b>

**XXX<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse,  
26-30 novembre 2007

**RAPPORTS DES ATELIERS**

**préparés par  
les organisateurs des ateliers**

Genève, 30 Novembre 2007



**XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge****Atelier : Les avantages de la coopération entre Gouvernements et Sociétés Nationales**

Organisateurs  
**Société canadienne de la Croix-Rouge et Gouvernement du Canada**  
28 novembre 2007; 18.15 – 20.15  
CCV Salle A

**Modérateur :** M. Paul Wharram, Secrétaire général par intérim de la Croix-Rouge canadienne

**Panel discussion:**

- L'honorable David Pratt, conseiller spécial, projet sur le rôle d'auxiliaire, Croix-Rouge canadienne
- Dr David Hutton, Centre de mesures et d'interventions d'urgence, Agence de santé publique du Canada
- Mme Monique Coulibaly Kodjo, Présidente, de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire
- Dr Pierre Duplessis, envoyé spécial sur les gripes aviaire et humaine pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- M. Stephane Hankins, Conseiller juridique, CICR

**Rapporteur:** Mme Kathryn Howard, directrice exécutive invitée, Projet sur le rôle d'auxiliaire, Croix-Rouge canadienne

**Généralités**

Une soixantaine de participants ont pris part à l'atelier, dont le modérateur était M. Paul Wharram, secrétaire général et chef de la direction par intérim de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Cinq intervenants ont parlé des avantages de la collaboration dans différents contextes. Les exposés ont été suivis d'un débat animé, à l'issue duquel M. John Hannaford, chef de la délégation du gouvernement du Canada, a présenté un projet d'engagement type pour les participants et les délégations à la Conférence. Ce projet peut être consulté au stand des engagements.

**Exposés**

1. L'honorable David Pratt, conseiller spécial, Société canadienne de la Croix-Rouge, a décrit le processus engagé au Canada pour élargir la participation des parties prenantes au débat sur le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Il a fait connaître les opinions des parties prenantes sur les avantages de la collaboration et sur les fonctions actuelles et futures du rôle d'auxiliaire, ainsi que des réflexions importantes tant pour les Sociétés nationales que pour les gouvernements. Il a conclu en soulignant qu'il est essentiel d'intégrer la relation d'auxiliaire dans la législation nationale.
2. Le docteur Dave Hutton, conseiller principal, Agence de santé publique du Canada, a parlé des divers moyens d'associer des organisations non

gouvernementales au processus d'élaboration des politiques, et de renforcer les systèmes d'intervention sanitaire d'urgence. Il a présenté les conditions à remplir pour garantir le succès des partenariats et décrit le rôle d'auxiliaire comme utile à un dialogue durable et à une action collective dans les situations d'urgence sanitaire.

3. Mme Monique Coulibaly Kodjo, présidente, Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, a traité de l'équilibre délicat à établir entre, d'une part, l'indépendance et la neutralité d'une Société nationale et, d'autre part, les attentes de l'État. Elle a donné un exemple concret d'une demande du gouvernement ivoirien, qui n'était pas conforme aux Principes fondamentaux. Des activités de sensibilisation ont ensuite été menées avec le soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour étayer la décision de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire de décliner la demande, et pour jeter les bases d'une collaboration future.
4. Le docteur Pierre Duplessis, envoyé spécial sur les gripes aviaire et humaine de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a engagé vivement les participants à considérer les pandémies non comme des problèmes sanitaires mais comme des catastrophes, dont les nombreuses conséquences sociales imposent d'établir des partenariats efficaces entre les gouvernements et la société civile. Le rôle d'auxiliaire que jouent les Sociétés nationales est un outil précieux pour faciliter de tels partenariats et soutenir les gouvernements dans le rôle primordial qui leur incombe de protéger les citoyens.
5. M. Stéphane Hankins, conseiller juridique du CICR, a commenté le rôle et le mandat des Sociétés nationales, qui est d'aider leur gouvernement à assumer leur responsabilité au regard du droit international humanitaire (DIH) et qui est au centre de la relation d'auxiliarité. Il a mis en évidence deux rôles importants qu'ont les Sociétés nationales : diffuser le DIH, et contrôler l'usage et les abus de l'emblème et faire rapport à ce sujet. De telles activités sont des exemples de situations dans lesquelles les Sociétés nationales complètent les activités et les responsabilités des gouvernements en matière de DIH.

### **Éléments essentiels de la discussion**

Les principaux points de discussion sont résumés ci-après :

- l'application du rôle d'auxiliaire aux communautés autochtones et du nord, et aux divers niveaux de gouvernement ;
- la responsabilité première des États dans le domaine du DIH ;
- le rôle que jouent les Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires, en incitant les gouvernements à renforcer les activités de prévention des catastrophes ;
- la responsabilité qui incombe aux gouvernements d'encourager le volontariat à travers des politiques favorables aux volontaires ;
- la nécessité, pour les Sociétés nationales, de prendre des initiatives sans attendre que les gouvernements leur demandent dans l'urgence d'agir : commencer maintenant à négocier les rôles dans les partenariats ;
- la difficulté de trouver un équilibre entre la neutralité et l'indépendance d'une part, et les aides et les « orientations » du gouvernement d'autre part ;
- l'utilité d'une reconnaissance du rôle d'auxiliaire dans la législation nationale ;

- les principaux avantages du rôle d'auxiliaire, en tant que moyen d'élargir la portée de l'action des gouvernements et des Sociétés nationales au service des plus vulnérables ; et
- l'importance d'un dialogue, d'une concertation et d'une collaboration continus, qui ne laissent pas de place à l'hostilité dans la relation d'auxiliarité.

#### Projet d'engagement type

Un projet d'engagement type a été présenté. Il constitue un outil pratique, destiné à aider les Sociétés nationales et les États à prendre des mesures pour redéfinir la relation d'auxiliarité:

*Pour les années 2008-2011, le gouvernement de X et la Société nationale de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge de X s'engagent conjointement à rénover leur cadre de coopération pour mieux répondre aux défis humanitaires du XXI<sup>e</sup> siècle en examinant ensemble les moyens d'optimiser le rôle de la Société nationale en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Ce cadre est caractérisé par une relation équilibrée, un dialogue permanent et le respect des Principes fondamentaux, et repose, notamment, sur un rôle renforcé d'auxiliaire et sur des instruments de coopération.*

**XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge****Atelier : Dix ans après l'interdiction des mines antipersonnel : réduire le coût humain des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des armes à dispersion**

Organisateur :  
**Croix-Rouge Norvégienne**  
28 novembre 2007; 18.15 – 20.15  
CICG, salles 5 et 6

**Présidence** : Trygve G. Nordby, secrétaire général de la Croix-Rouge norvégienne

**Intervenants:**

L'atelier a été organisé par la Croix-Rouge de Norvège sous la forme d'une réunion-débat. Les intervenants étaient (dans l'ordre des exposés présentés) :

- Mme Fatima Gailani, présidente du Croissant-Rouge afghan
- M. Peter Herby, chef de l'unité Armes, CICR
- Dr. Markus Reiterer, conseiller en matière de désarmement, Mission permanente de l'Autriche à Genève
- M. Robert Tickner, secrétaire général de la Croix-Rouge australienne

**Rapporteur** : M. Torris Jæger, Croix-Rouge de Norvège

**Participants** : environ 80 participants ont assisté à l'atelier.

L'atelier avait pour but de discuter de ce qui avait été réalisé pour réduire le coût humain des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des armes à dispersion et des difficultés rencontrées dans ce domaine, en accordant une attention particulière à la contribution que peut apporter le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il s'est tenu sur la toile de fond du Conseil des Délégués, qui a adopté à l'unanimité une résolution sur « Le droit international humanitaire et les armes à dispersion », et est directement lié à l'objectif 3 de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale « Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire : préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés ».

Les mines terrestres, les armes à dispersion et les restes explosifs de guerre continuent de mutiler, de tuer et de menacer les civils longtemps après la fin des hostilités, et entravent la reconstruction et le développement économique après le conflit. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'est pas seulement témoin du coût humain de ces armes, mais participe aussi directement à l'aide aux victimes et à la prévention, qui tend à réduire les effets d'armes omniprésentes sur les populations civiles. Il plaide en faveur de l'adoption, par les États, de normes juridiques et d'autres mesures qui permettent de s'attaquer aux causes et réduisent les conséquences de l'utilisation de telles armes.

Les exposés et les interventions des participants ont décrit les souffrances humaines causées par ces armes, et ont ainsi mis en évidence la réalité du problème, la pertinence et l'urgence d'une action efficace du Mouvement et des États, ainsi que le défi qu'elle représente. La présidente du Croissant-Rouge afghan a témoigné de

manière saisissante de son expérience personnelle de plus de 30 ans, qui l'a mise en contact d'abord avec les mines terrestres et les restes explosifs de guerre et plus tard, en plus, avec les armes à dispersion. Ce témoignage et d'autres récits sur les innombrables vies ainsi dévastées ont montré le pouvoir de mort que ces armes peuvent conserver pendant des décennies dans les pays touchés. Les participants en ont conclu qu'il était légitime qu'une organisation humanitaire s'attaque au problème de l'utilisation de ces armes, qui illustre la difficulté de respecter les principes de distinction et de proportionnalité, qui font partie des fondements mêmes du droit international humanitaire. D'autres participants ont donné des exemples concrets de l'impact de ces armes dans d'autres pays touchés, notamment des conséquences à long terme qu'elles ont pour le développement socioéconomique et de la façon dont elles font obstacle au retour des réfugiés et des populations déplacées. Ces interventions ont montré la nécessité d'aborder le sujet d'un point de vue humanitaire, et non pas sous l'angle d'une politique de la sécurité, de la défense ou du désarmement. De plus, les coûts humains, la difficulté de couvrir un territoire infesté par les armes et les ressources mises à disposition pour l'en débarrasser ont été comparés aux dépenses militaires dans le monde. Des Sociétés nationales de pays non touchés ont expliqué les démarches nouvelles qu'elles avaient adoptées pour plaider en faveur de la réglementation et/ou de l'interdiction de ces armes.

Vu l'actualité brûlante, politique et humanitaire, de ce sujet, une partie des exposés et de la discussion a porté sur la nécessité de réglementer les armes à dispersion. Les participants ont relevé l'importance de mettre à profit les enseignements de la campagne menée avec succès par le Mouvement et la société civile pour interdire les mines antipersonnel. La Convention relative à ces mines est un succès particulier en ce sens surtout que c'est le premier traité touchant aux armes qui s'étende à l'assistance aux victimes, sujet qui préoccupe tout particulièrement le Mouvement. On a insisté en outre sur le fait que le rôle de la société civile en général et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en particulier était d'attirer l'attention des États sur la dimension humanitaire du problème et d'y sensibiliser le public. Les organisations humanitaires continuent de faire passer les objectifs avant les méthodes. Or, pour obtenir les résultats souhaités, il peut être nécessaire de remettre en question des conceptions et des pratiques établies. Bien que beaucoup de mal ait déjà été fait, il demeure possible d'empêcher qu'il ne gagne encore et de prévenir d'autres souffrances en s'attaquant maintenant à l'utilisation des armes à dispersion au travers d'un instrument international contraignant. Des interventions ont attiré l'attention sur des modes de travail novateurs et différents qui permettent aux Sociétés nationales de dialoguer, confidentiellement ou publiquement, avec le gouvernement, le parlement et d'autres autorités compétentes de leur pays.

Les exposés des orateurs et toutes les interventions des participants sauf une ont mis en évidence les conséquences humanitaires inacceptables des mines terrestres, des armes à dispersion et des restes explosifs de guerre et l'importance de les réglementer dans des instruments juridiques contraignants. L'attention accrue portée à ces sujets, tant dans le public que dans le droit international, est le signe qu'une norme se dessine et qu'elle est de plus en plus acceptée. Cette norme se résume ainsi : les armes qui continuent de tuer et de mutiler des années et même des décennies après la fin des conflits sont détestables et inadmissibles. En conséquence, on attend des gouvernements qu'ils fassent tout leur possible pour éviter d'utiliser de telles armes et, si leurs munitions laissent des restes explosifs après les conflits, qu'ils enlèvent ces restes ou financent leur enlèvement.

Un représentant de gouvernement a exposé d'autres mesures prises pour réduire le coût humain des mines terrestres, des armes à dispersion et des restes explosifs de guerre. Il a mis l'accent sur les améliorations et l'adaptation de la technologie des armes, sur la réglementation dont elles font l'objet et sur l'assistance qui est fournie pour nettoyer les zones infestées par ces armes.

Un représentant de la Croix-Rouge Jeunesse a insisté sur le fait que les enfants et les jeunes étaient souvent victimes de l'utilisation de ces armes, soulignant ainsi pourquoi il était de première importance que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge Jeunesse traitent de cette question. Il a ensuite montré comment les organisations de jeunesse pouvaient agir et faire œuvre utile.

Il a été fait état, en outre, des progrès considérables réalisés pour résoudre ces problèmes. Depuis l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel il y a dix ans, 156 États ont adhéré au traité, 42 millions de mines ont été détruites, et les efforts de déminage sont en progression constante dans les pays touchés par ce fléau à travers le monde. En 2003, un Protocole relatif aux restes explosifs de guerre annexé à la Convention sur certaines armes classiques a été adopté, qui établit le premier cadre juridique global permettant de réduire la menace que constituent, après un conflit, tous les types de munitions abandonnées et non explosées. Le mouvement favorable à un règlement du problème des armes à dispersion gagne du terrain. Un certain nombre d'États ont adopté des moratoires nationaux sur ces armes, et plus de 80 États s'emploient à élaborer un traité avant la fin de l'année 2008 interdisant les armes à dispersion qui causent des souffrances inacceptables parmi les civils.

## **Conclusion**

Différentes vues ont été exprimées sur la manière dont il faudrait réduire le coût humain causé par les mines terrestres, les armes à dispersion et les restes explosifs de guerre. La nécessité de réduire ce coût est évidente. Ces problèmes ne sont pas seulement prévisibles, ils sont aussi, dans une large mesure, évitables. L'accent a été mis sur la pertinence et la légitimité de l'action menée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour réduire le coût humain par l'assistance, la protection, la prévention et la sensibilisation. Les participants se sont exprimés en faveur d'une norme établissant que les armes qui continuent de tuer après un conflit sont inacceptables et ont souligné à quel point il est important que la société civile complète les efforts déployés par les États pour régler ce problème d'un point de vue humanitaire. perspective.

**XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge****Atelier : Partenariat entre les États et les Sociétés nationales dans le cadre des activités de rétablissement des liens familiaux**

Organisateur :  
**Croix-Rouge australienne**  
29 novembre 2007; 09.00 – 10.45  
CICG, salles 5 et 6

**Présidence :** M. John Pinney, Vice-Président, Croix-Rouge australienne

**Intervenants :**

- M. Alain Aeschlimann, chef, Division de l'Agence centrale de recherches et des activités de protection, CICR
- M. Maksim Stanisic, représentant, ministère des Droits humains et des Réfugiés, Bosnie-Herzégovine
- M. Michael Nataka, Secrétaire général adjoint, Croix-Rouge de l'Ouganda

**Rapporteur:** M. Nick Young, Secrétaire Général, Croix-Rouge britannique

**1. Estimation du nombre de participants**

- Environ 110 participants.

**2. Ambiance de l'atelier**

- Dans l'ensemble, l'atelier s'est déroulé de manière dynamique et interactive. La signature officielle de l'engagement relatif au rétablissement des liens familiaux par les présidents du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) a transmis aux États et au Mouvement un message fort sur l'importance des activités menées au titre du RLF et la nécessité d'agir immédiatement.

**3. Principales conclusions**

- Le droit à la vie de famille et au maintien de l'unité familiale est un principe essentiel des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels, qui figure également dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- Connaître le sort d'êtres chers est un droit, et les États ont un rôle important et vital à jouer pour que les familles des personnes portées disparues reçoivent un appui, sous toutes les formes possibles, afin d'obtenir des réponses.
- La nécessité d'une collaboration entre les États et les composantes du Mouvement est toujours aussi grande depuis le début des activités en 1870. Si nous ne travaillons pas ensemble, le Réseau des liens familiaux sera affaibli, tout comme notre capacité à satisfaire ce besoin humanitaire.
- Le RLF est une activité humanitaire essentielle du Mouvement. Il constitue également un service humanitaire fondamental exigeant le soutien des États, des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale.

- L'angoisse que l'on éprouve lorsque l'on est sans nouvelle de ses proches est cachée et durable.
- En 2003, dans le cadre de ses engagements au titre de l'Agenda pour l'action humanitaire de la XXVIII<sup>e</sup> Conférence internationale, le CICR, qui a le rôle directeur en matière de RLF au sein du Mouvement, a reconnu le besoin urgent de renforcer le réseau mondial. Le tsunami de la Baie du Bengale en 2005 a renforcé la nécessité pour toutes les composantes du Mouvement de travailler ensemble pour faire face à la situation. Ces événements ont constitué une illustration dramatique de ce que signifie concrètement l'existence d'un réseau de regroupement des liens familiaux fonctionnant dans le monde entier, et ont renforcé la détermination du CICR à appuyer les Sociétés nationales. C'est ainsi qu'a été lancé le projet de stratégie RLF mondiale, qui a été adopté récemment par le Conseil des Délégués.
- Notre atout, en tant que Mouvement, est notre capacité d'atteindre les personnes vulnérables où qu'elles se trouvent dans le monde. Nous avons l'avantage, par rapport à d'autres organisations, de mener des programmes et des opérations ayant un ancrage local.
- L'évaluation mondiale, par le CICR, des capacités des services de recherches des Sociétés nationales a établi que le Mouvement avait une capacité à répondre aux besoins inférieure à 50% et que toutes les composantes devaient par conséquent prendre des mesures urgentes.

#### **4. Recommandations**

- Les États et les Sociétés nationales devraient prendre des engagements conjoints pour soutenir et renforcer les activités de RLF.
- Il devrait y avoir une coopération entre différentes institutions et organisations, notamment les pouvoirs publics, les Sociétés nationales et le CICR, pour répondre aux besoins relatifs au RLF.
- Les États devraient élaborer un cadre législatif pour les activités de RLF en réaction aux situations d'urgence, catastrophes et autres circonstances exigeant une réponse humanitaire.
- Les Sociétés nationales devraient faire en sorte que l'on dispose des capacités nécessaires en matière de RLF dans les situations de catastrophe et autres situations d'urgence.
- Les Sociétés nationales devraient mettre en place une coopération régionale et sous-régionale pour appuyer et renforcer le réseau RLF.
- Les États et les Sociétés nationales doivent respecter la confidentialité des données personnelles et sensibles dans leurs activités de RLF.
- Les États devraient établir des mécanismes adéquats de coopération avec les Sociétés nationales dans les activités de RLF.
- Sachant que l'accès à la technologie est très différent d'un pays à l'autre, l'utilisation de la technologie pour des activités relatives au RLF devrait toujours être flexible et adaptée à chaque contexte.
- Il est essentiel de promouvoir les services de manière plus efficace, afin que ceux qui en ont besoin puissent y avoir accès facilement et que les bailleurs de fonds soient encouragés à faire des dons.

#### **5. Conclusions**

- La nature strictement humanitaire du RLF constitue un cadre bien défini et sans ambiguïté qui permet aux États et aux Sociétés nationales d'aider les familles

séparées par des conflits, catastrophes et autres situations d'urgence humanitaire.

- Les contextes humanitaires dans lesquels s'effectue le RLF sont devenus plus hétérogènes et plus complexes. Qu'il s'agisse d'une situation de conflit, d'une catastrophe naturelle de grande ampleur ou d'un phénomène de migration internationale, il est urgent d'agir.
- L'état relativement mauvais du réseau mondial doit nous amener à déployer d'urgence des efforts concertés en tant que Mouvement, avec nos gouvernements, pour le renforcer et l'améliorer.

**XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

**Atelier : Traiter la réduction de la violence armée en tant que question relevant du domaine humanitaire et du développement**

Organisateurs :

**Gouvernement de la Suisse, du Canada et du Brésil au nom de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement**

29 novembre 2007; 09.00 – 10.45

CICG, salle 18

**Modérateur:** M. Ronald Dreyer, coordonnateur du suivi de la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*, mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies, à Genève.

**Intervenants:**

- M. Thomas Greminger, ambassadeur : chef de la Division politique Sécurité humaine, du Département fédéral des affaires étrangères, Suisse
- M. Pedro Vieira Abramovay, secrétaire permanent des Affaires juridiques, ministère de la Justice, Brésil
- M. Maciek Hawrylak, administrateur de programme, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Canada
- Mme Judi Fairholm, directrice nationale technique, Croix-Rouge canadienne

**Rapporteur:** Ronald Dreyer, coordonnateur du suivi de la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*, mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies, à Genève.

Après une présentation générale de la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* par l'ambassadeur Greminger, les exposés ont porté sur des mesures concrètes, en cours d'application et d'autres à prendre, permettant de faire face à la violence armée, l'accent étant mis surtout sur la violence urbaine, et plus particulièrement sur les enfants. L'auditoire a apprécié à sa juste valeur le fait que l'on accorde une attention prioritaire à des situations du « monde réel », y compris aux cas d'abus d'enfants par des travailleurs humanitaires, et les questions posées aux intervenants l'ont démontré.

**Questions discutées :**

- La *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* a pour but de mettre en avant la priorité d'intégrer la violence armée dans les préoccupations relatives au développement et à la considérer comme faisant partie du processus plus vaste visant à établir un lien entre les questions de sécurité et les questions de développement.
- Un groupe restreint de 13 États coordonnés par la Suisse et travaillant en étroite coopération avec le PNUD, l'OCDE et le Programme de recherche de l'Université de Genève sur les armes légères encourage la mise en œuvre de la *Déclaration de Genève* selon trois axes principaux : 1) la sensibilisation et la diffusion d'informations ; 2) la cartographie et la mesurabilité de la violence armée ; 3) l'intégration de la réduction de la violence armée dans des cadres de développement.

- La *Déclaration de Genève* peut également transparaître dans la conception de stratégies humanitaires.
- Suite à une perte de 5 milliards de dollars US pour la seule année 2004, résultant d'une situation de violence armée au Brésil, un programme national de sécurité publique par la citoyenneté a été lancé en août 2007, qui propose un série de mesures pratiques associant prévention et réduction de la violence armée et développement dans les principales zones urbaines touchées par la violence armée au Brésil.
- Le renforcement des forces de police par l'augmentation des salaires et une formation aux techniques de règlement des conflits, l'intégration de jeunes hommes quittant l'armée dans les structures communales conçues pour gérer et résoudre les conflits et la combinaison de politiques économiques et sociales telles que l'éducation, le sport et la culture, et une politique de sécurité en tant que démarche coordonnée sont autant d'exemples de ce programme national de sécurité publique par la citoyenneté.
- En raison de l'augmentation rapide de la population urbaine, qui, en 2005, représentait 50 % de la population mondiale, et de l'expansion des bidonvilles (dans lesquels vit un citadin sur six), les luttes et la criminalité communautaires produisent des niveaux de violence comparables à ceux d'une guerre civile. En conséquence, les forces de sécurité n'ont bien souvent pas les capacités nécessaires pour protéger les civils exposés, ou choisissent de rester à l'écart des zones dangereuses. Les paramilitaires, les groupes d'autodéfense ou les compagnies de sécurité privées exacerbent souvent la violence armée.
- Les enfants représentent un groupe particulièrement vulnérable à la violence. Victimes de la maltraitance, de la pauvreté, du trafic d'êtres humains et du commerce sexuel, ils sont souvent recrutés dans des bandes armées et, dans certaines zones de conflit, enrôlés de force pour devenir des enfants-soldats.
- Outre la violence faite aux enfants, la violence sur Internet est une manifestation particulièrement insidieuse de la violence armée qui touche les enfants.
- Parfois, des travailleurs humanitaires et des soldats des forces de maintien de la paix commettent eux-mêmes des actes de violence à l'encontre des enfants. La prévention de ce type d'abus est une question sur laquelle travaillent les organisations humanitaires et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

### **Recommandations**

- Traiter systématiquement la prévention et la réduction de la violence armée comme partie intégrante des stratégies humanitaires et de développement.
- Les organisations humanitaires devraient agir davantage pour lutter contre la disponibilité des armes légères. Dans le but clairement défini de protéger les civils, elles devraient concentrer leurs efforts sur les outils et les types de la violence armée.
- En tant qu'acteurs principaux dans ce domaine, les organisations humanitaires peuvent souvent recueillir de précieuses informations qui pourraient aider les acteurs du développement à prévenir d'autres violences.
- Concevoir des approches intégrées en matière de gestion de la violence, en combinant programmes de développement socioéconomique et efforts de sécurité lorsqu'il s'agit de rendre plus sûrs des espaces urbains, surtout.
- Effectuer une recherche, utile à l'élaboration de politiques, sur les dynamiques de la violence urbaine, en particulier la violence à l'encontre des enfants.

Associer les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes destinés à prévenir et à réduire la violence dont sont victimes les enfants

**XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge****Atelier: La notion de "participation directe aux hostilités" en DIH**

Organisateur :  
**Comité international de la Croix- Rouge (CICR)**  
29 novembre 2007; 09.00 – 10.45  
CICG, salle 2

**Présidence:** M. Jean-Philippe Lavoyer, chef de la Division juridique, CICR

**Intervenants:**

**Intervenant 1:** Dr. Nils Melzer, conseiller juridique, Division juridique, CICR  
**Intervenant 2:** Major-général Tony Rogers, Lauterpacht Center, Cambridge  
**Intervenant 3:** Professeur Marco Sassoli, Université de Genève

**Nombre de participants :** environ 150

**Documents :** distribution du rapport intitulé *La notion de participation directe aux hostilités en droit international humanitaire*

À titre d'introduction à l'atelier, le président a insisté sur le fait que la question de la participation directe aux hostilités est d'une grande importance pratique dans les situations de conflit armé contemporaines. Ceci est dû notamment à l'imbrication croissante des civils et des acteurs armés, et au glissement des opérations militaires de champs de bataille bien distincts vers des centres de population civile. Cette tendance a compliqué la mise en œuvre du principe de distinction entre combattants et population civile, mais également entre civils « pacifiques » et civils « participant directement aux hostilités ». C'est la raison pour laquelle le CICR, en coopération avec l'Institut TMC Asser, a lancé en 2003 un processus d'experts pluriannuel visant à clarifier la notion de « participation directe aux hostilités » en DIH. Le processus devrait s'achever par la publication d'un document intitulé « Interpretive Guidance » dans le courant 2008.

M. Melzer a présenté les résultats préliminaires de quatre réunions d'experts tenues entre 2003 et 2006, au cours desquelles les questions suivantes ont été traitées : 1) le concept de « civil » en DIH ; 2) le concept fondamental de « participation directe aux hostilités », et 3) les « modalités précises de suspension de la protection ». Le major-général Rogers et le professeur Sassoli, qui ont participé au processus de clarification en tant qu'experts, ont ensuite exposé leurs points de vue sur ces questions juridiques complexes. S'il a été admis que ces questions nécessitaient une analyse juridique détaillée et approfondie, il a aussi été souligné qu'il faudrait, dans un deuxième temps, convertir les critères juridiques dégagés au cours du processus d'experts en des lignes directrices simplifiées, destinées à être largement diffusées auprès des forces opérationnelles.

Les exposés ont suscité de la part des participants un certain nombre de questions qui ont donné lieu à une discussion animée. Le premier groupe de questions avait trait à la crainte que les efforts visant à définir des critères applicables à l'interprétation de la notion de « participation directe aux hostilités » ne contribuent involontairement à une tendance à diminuer la protection de la population civile dans les conflits armés

contemporains. Les intervenants ont reconnu qu'il fallait faire extrêmement attention au moment de proposer des critères généraux régissant la perte de protection des civils, tout en assurant que l'objectif visé par le processus était précisément d'accroître la protection des civils pacifiques et des civils ne contribuant que de manière indirecte aux opérations militaires, grâce à une distinction plus claire entre eux et les civils participant directement aux hostilités. Le deuxième groupe de questions portait sur l'application concrète des critères prévus à certaines catégories spécifiques de civils, tels que dirigeants politiques et religieux, journalistes, meneurs, enfants-soldats, employés de compagnies militaires et de sécurité privées, et ceux que l'on appelle « boucliers humains ». Les intervenants ont répondu à ces questions, chacun de son point de vue personnel.

Dans l'ensemble, l'atelier a regroupé un bon nombre de participants, qui se sont montrés intéressés ; l'atmosphère a été positive. Les exposés et les discussions qui les ont suivis ont montré qu'il n'existait pas de solutions simples dans le domaine souvent complexe et confus de l'implication des civils dans les hostilités. S'il est évident que l'interprétation de la notion de « participation directe aux hostilités » sera toujours fonction des circonstances propres à chaque situation concrète, il a toutefois été admis que les critères préliminaires définis au cours du processus d'experts fournissaient un cadre général utile de lignes directrices permettant de déterminer la perte de protection des civils dans les situations de conflit armé.

**XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge****Atelier : Une action humanitaire neutre et indépendante : défis contemporains et réflexion sur l'efficacité de l'action humanitaire dans le contexte des conflits armés modernes**

Organisateurs :

**Croix-Rouge finlandaise, Croix-Rouge suédoise, Croix-Rouge islandaise et Croix-Rouge danoise**

November 29, 2007; 09.00 – 10.45

CCV, salle A

**Présidence** : M. Kalevi Kivistö, président, Croix-Rouge finlandaise

**Intervenants:**

- Mme Fatima Gaillani, présidente, Croissant-Rouge afghan
- M. Pierre Krähenbühl, directeur des opérations, CICR
- M. Mikael Lindvall, directeur adjoint, ministère suédois des Affaires étrangères

Le modérateur, **M. Kivistö**, présente le thème de l'atelier, qui porte sur « L'action humanitaire neutre et indépendante ». Cet atelier a pour but de débattre de certains des défis actuels posés à l'action humanitaire dans les conflits modernes et de la façon de protéger et d'aider au mieux les victimes de conflits armés conformément au droit international humanitaire. L'objectif est en outre de profiter de la Conférence internationale pour engager un dialogue avec diverses parties prenantes sur les moyens possibles de garantir une action humanitaire efficace.

**M. Kivistö** affirme que l'intérêt des acteurs politiques et militaires à s'engager dans le domaine humanitaire pose de nouveaux problèmes pour tous les acteurs dans les zones de conflit. La neutralité est un élément essentiel de l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier dans les zones de conflit, car elle lui permet d'avoir accès à toutes les personnes vulnérables. L'indépendance, et l'idée que l'on s'en fait, doit être préservée afin de convaincre toutes les parties que le CICR et le Mouvement agissent sans arrière-pensée et qu'ils prennent leurs propres décisions fondées sur des considérations humanitaires.

**M. Kivistö** mentionne que les cinq Sociétés nationales nordiques, avec le CICR, ont conduit une enquête auprès des parlementaires des pays nordiques sur leurs opinions et leur connaissance de l'action humanitaire neutre et indépendante et du mandat de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les principaux résultats de l'enquête révèlent que les décideurs doivent avoir plus d'informations sur les principes de cette action humanitaire. L'image de la Croix-Rouge est positive, mais les arguments qui sous-tendent l'action humanitaire neutre et indépendante ne sont pas connus.

**Mme Gaillani** signale que le Croissant-Rouge afghan joue un rôle essentiel pour le bien-être des habitants de l'Afghanistan. C'est notamment le seul système social du pays et la seule organisation vers laquelle tout le monde peut se tourner. La neutralité et l'indépendance sont les outils cruciaux dont se sert le Croissant-Rouge afghan pour remplir son mandat ; les principes protègent les volontaires et apaisent la méfiance des parties en guerre. La présence des équipes de reconstruction provinciales a semé la

confusion parmi les Afghans, qui peinent à différencier les opérations militaires de l'action humanitaire. Mme Gaillani presse les Sociétés nationales des « États producteurs de troupes » de débattre des questions relatives à l'action humanitaire neutre et indépendante avec les troupes avant leur déploiement.

**M. Krähenbühl** affirme que le rôle du CICR en qualité d'intermédiaire neutre est fortement réaffirmé et que sa valeur ajoutée spécifique est reconnue. Il signale que le CICR est observé attentivement par tous les acteurs d'un conflit et qu'il doit être neutre et perçu comme tel, ce qui nécessite d'éduquer les parties prenantes et d'entretenir avec elles un dialogue constant. La neutralité est un principe nécessaire à l'action.

**M. Krähenbühl** fait remarquer que les actions conduites dans les conflits armés actuels rencontrent deux défis clés : d'une part, il faut bien comprendre la diversité des situations de conflit armé et autres situations de violence et la spécificité de chacune d'entre elles ; d'autre part, il convient de répondre de façon appropriée à la multitude des besoins des populations touchées.

Dans un contexte mondial très complexe, la question de savoir si la neutralité et l'indépendance offrent encore une valeur ajoutée a été soulevée. En réponse à l'environnement des conflits actuels, le CICR a pris trois décisions : 1) préserver son approche opérationnelle de proximité ; 2) conserver sa gestion décentralisée de la sécurité ; et 3) renforcer ses efforts en matière de création de réseaux dans le monde musulman, réaffirmant sa volonté de parler avec tous les acteurs intéressés.

Aujourd'hui, les opérations intégrées sont une réalité et, dans certaines situations, rien ne s'oppose à ce que les militaires entreprennent des activités humanitaires. Cependant, la conduite d'une mission humanitaire ne fait jamais partie des principales intentions des acteurs militaires.

**M. Lindvall** signale que la valeur de l'action humanitaire neutre et indépendante bénéficie d'une reconnaissance croissante des gouvernements. Le gouvernement suédois soutient la coopération la plus étroite possible entre les acteurs politiques, militaires, humanitaires et du développement, à condition que cette coopération ne compromette pas l'image de neutralité et d'indépendance de l'action humanitaire. Ainsi, l'impression que donnent les acteurs armés sur le terrain est primordiale. Les mandats de récentes missions des Nations Unies incluaient souvent la protection des civils. Les gouvernements doivent comprendre qu'il est dans leur intérêt de veiller à ce que l'action humanitaire dispose d'un espace adéquat. Si l'action humanitaire neutre et indépendante n'est pas comprise ni respectée par les militaires, cela posera bien sûr un problème pour les acteurs humanitaires, mais cela compromettra aussi la mission militaire. Une tâche fondamentale des militaires est d'assurer la sécurité. Une discussion continue sur l'action humanitaire neutre et indépendante est nécessaire pour mieux la faire comprendre.

Le modérateur **Kalevi Kivistö** informe les participants de l'engagement commun des pays nordiques pour l'action humanitaire neutre et indépendante et presse les participants de s'y joindre. Durant la discussion, il est souligné que tous les acteurs doivent être à l'aise avec les différents mandats. Il est signalé que l'action humanitaire des gouvernements ne peut jamais être neutre. L'action humanitaire neutre et indépendante est acceptée aux échelons supérieurs des gouvernements mais généralement pas au niveau opérationnel. Les Sociétés nationales, en particulier dans

les « pays producteurs de troupes » ont besoin d'outils permettant d'instaurer un dialogue efficace avec les militaires de leurs pays respectifs. Les relations entre le Mouvement et d'autres organisations humanitaires font l'objet de discussions. Il est important que le Mouvement soit prévisible et qu'il s'attache à faire en sorte que les autres acteurs humanitaires comprennent son approche, plutôt que d'essayer de leur faire accepter ses définitions.

Pour le CICR et les Sociétés nationales, parvenir à ce que leur approche soit comprise est un défi constant. L'importance des discours publics et de la sensibilisation est fortement soulignée par tous les intervenants.

### XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

<b>Atelier : Promouvoir le respect du DIH parmi les compagnies militaires ou de sécurité privées dans les situations de conflit : enjeux et perspectives</b>
--

Organisateurs :

**Le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération Suisse (DFAE)  
et le Comité International de la Croix-Rouge**

29 novembre, 2007; 11.15 – 13.00

CCV, Salle A

**Présidence:** Ambassadeur Mackay, représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès des Nations Unies

**Intervenants:**

- Ambassadeur Amirbayov, représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès des Nations Unies
- Ambassadeur Seger, directeur de la Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères (Suisse)
- M. Philip Spoerri, directeur du droit international et de la coopération au sein du Mouvement, CICR

**Rapporteur:** Mme Cordula Droege, ICRC

**Nombre de participants :** environ 120

**Ambiance**

- Discussion entre participants avertis et connaissant bien les dossiers.
- L'Initiative de la Suisse bénéficie d'un certain soutien, mais suscite également des préoccupations (voir discussion).

**Principales conclusions/questions :**

- La présence de compagnies militaires et de sécurité privées n'est pas un phénomène nouveau, mais le **nombre** et la **nature de leurs activités** ont évolué : elles sont désormais **plus proches du cœur des opérations militaires**.
- Ce phénomène est susceptible de prendre de l'ampleur.
- Principale **préoccupation d'un point de vue humanitaire** : absence de contrôle rigoureux par les États et manque de responsabilité.
- Cela ne signifie pas qu'aucune norme internationale ne régit le comportement des compagnies et les obligations des États : **le droit international humanitaire et les droits humains ont de nombreuses règles pertinentes** :
  - Tout employé est tenu de respecter les règles du droit international humanitaire.
  - Les États ont l'obligation de respecter le droit international humanitaire et de le faire respecter par les compagnies militaires et de sécurité privées.
  - En particulier, les États doivent garantir que la responsabilité pénale des employés ayant commis des violations graves puisse être établie.

- Par ailleurs, les États ne peuvent pas se soustraire à l'obligation de ne pas utiliser la force contre d'autres États en ayant recours à de telles compagnies.
- **Les compagnies militaires et de sécurité privées sont-elles des « mercenaires modernes » ?**
  - Pas vraiment : la définition de « mercenaire » est très restrictive – le phénomène des compagnies militaires et de sécurité privées est beaucoup plus large que ce que l'on entend par mercenariat.
  - Il n'existe par ailleurs aucune interdiction universelle du mercenariat.

**Présentation de l'Initiative de la Suisse relative aux entreprises militaires et aux entreprises de sécurité privées (lancée en 2006 en coopération avec le CICR) :**

- L'objectif est de réunir tous les gouvernements pour **rappeler et réaffirmer les règles applicables du droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits humains.**
- L'Initiative a également pour objet de présenter aux États des **bonnes pratiques** et des enseignements tirés sur la façon de mieux s'acquitter de leurs obligations actuelles.
- Elle ne vise **aucunement** à légitimer de quelque forme que ce soit de telles compagnies, mais à faire face à une réalité d'un point de vue humanitaire.

**Discussion**

- Il reste un problème de légitimation – certains États craignent que l'Initiative de la Suisse ne fasse, à son insu, le jeu des compagnies militaires et de sécurité privées et leur donne une légitimité.
- Il faut déterminer ce que cela implique pour ces compagnies : nous avons besoin de règles pratiques qu'elles puissent appliquer.
- Question : Devons-nous leur donner la parole pour connaître les difficultés qu'elles rencontrent pour respecter les règles ?
- Il y a clairement un manque de responsabilité, et les États doivent s'attaquer à ce problème.

**Conclusions**

- Le phénomène existe et suscite un immense intérêt (au vu du nombre de participants à cet atelier).
- Un certain malaise demeure – notamment lié à la crainte d'une nouvelle forme de mercenariat.
- La Suisse et le CICR sont très conscients de cette crainte.
- Il n'y a aucun vide juridique dans ce domaine, mais les règles pertinentes doivent être clarifiées, et il faut redoubler d'efforts pour en garantir l'application.

**XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

**Atelier : Les conséquences de l'abus de substances considérées d'un point de vue humanitaire et de santé publique**

Organisateurs :

**La Croix-Rouge italienne et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

29 novembre 2007; 11.15 – 13.00

CICG, salles 5 et 6

**Présidence:** Dr Massimo Barra, président de la Croix-Rouge italienne,

**Intervenants:**

- M. Raymond Kendall, orateur principal et secrétaire général honoraire d'Interpol
- Dr Emmanuel Reinert, directeur général du Conseil de Senlis
- M. Giancarlo Rodoquino, représentant de la société civile, Italie (Villa Maraini/Croix-Rouge italienne)
- Lady Jocelyn Keith, membre de la Commission de la santé de la Fédération internationale, représentant la Croix-Rouge néo-zélandaise

Ont participé à l'atelier plus de 98 délégués représentant 43 Sociétés nationales et gouvernements.

**Rapport sur les exposés et les discussions**

- Le docteur. Massimo Barra, président de la Croix-Rouge italienne, a souhaité la bienvenue aux participants et présenté les objectifs de la réunion ainsi que la vision humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les souffrances des 200 millions de personnes qui consomment des drogues et sont en butte à la discrimination, la stigmatisation et l'isolement, ce qui atteint profondément leurs familles et les communautés où elles vivent.
- M. Raymond Kendall, orateur principal et secrétaire général honoraire d'Interpol, a présenté des informations sur la situation actuelle en matière d'abus de substances dans le monde : ses nombreuses années d'expérience lui permettent d'assurer que ce thème a presque toujours été traité selon une optique répressive qui s'est avérée inefficace dans bien des contextes. En ce sens, des initiatives comme celle du Consensus de Rome montrent qu'il est important que des organisations aussi respectées que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge parlent pour ceux qui ne peuvent le faire.
- M. Emmanuel Reinert, directeur général du Conseil de Senlis, a souligné à quel point il est important de réduire l'impact – dans les domaines social, éducatif, sanitaire et économique – de la consommation de drogues ainsi que des approches répressives, qui aggravent les dommages causés aux personnes concernées, à leurs familles et à leurs communautés. Il a également parlé du travail réalisé avec le Conseil de l'Europe, de la campagne de sensibilisation lancée par le Dr Massimo Barra en 2005, qui a permis l'approbation du rapport relatif à une « Convention européenne sur la promotion des politiques de santé publique comme moyen de lutter contre la drogue » par les parlementaires du Conseil de l'Europe le 3 octobre 2007 ; cette initiative a été promue par les

27 Sociétés nationales européennes membres du Consensus de Rome sur une politique humanitaire en matière de drogues, qui se sont mises directement en contact avec les parlementaires nationaux pour les inciter à appuyer cette proposition.

- M. Giancarlo Rodoquino, volontaire de la Croix-Rouge italienne dans la communauté thérapeutique de la Villa Maraini, à Rome, a présenté un témoignage personnel émouvant sur ce que signifie vivre dans le monde des drogues et sur le processus qui lui a permis d'accomplir sa réhabilitation et de se mettre à aider ceux qui souffrent des conséquences de l'abus de substances.
- Lady Jocelyn Keith, membre de la Commission de la santé de la Fédération internationale, représentant la Croix-Rouge néo-zélandaise, a présenté le rapport approuvé par la Commission de la santé en avril 2007 ainsi que l'enquête sur la réduction des méfaits liés aux drogues que le Secrétariat a récemment envoyée aux Sociétés nationales.

Pendant le débat, de nombreux participants ont exprimé leur avis sur ce problème d'ordre humanitaire qui touche plus de 200 millions de personnes à travers le monde, se rappelant en outre que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge approuva la première résolution sur le problème de l'usage de drogues il y a 85 ans à Bangkok au cours de la Conférence asiatique de la Croix-Rouge, en 1922.

### **Conclusions et recommandations**

1. Il est nécessaire de renforcer les activités d'information et de sensibilisation axées sur les autorités nationales et les organismes régionaux, en utilisant l'influence et l'image du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, comme cela est prévu dans le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays pour l'assistance humanitaire – le but visé étant de promouvoir activement la formulation et la mise en œuvre d'une politique humanitaire en matière de drogues qui permette de sauver des vies et d'alléger les souffrances.
2. Il est recommandé de mener des actions spécifiques d'éducation et de prévention avec les communautés et en particulier avec les jeunes, en mettant en place des activités entre pairs et en utilisant les nouvelles technologies.
3. Il faut faciliter l'accès des consommateurs de drogues aux services de santé publique, et développer des programmes intégrés de réduction des méfaits comprenant des thérapies de substitution et des orientations humanitaires afin de réaliser les objectifs d'alléger les souffrances et d'atteindre les plus vulnérables – et ce, en reconnaissant qu'associer les pairs et les personnes qui se trouvent dans une situation semblable, comme les consommateurs de drogues et les personnes vivant avec le VIH, est d'une importance cruciale pour ce processus.
4. Le Consensus de Rome, dont font partie plus de 81 Sociétés nationales du monde entier, et la campagne menée avec le Conseil de l'Europe pour une nouvelle convention sur la promotion des politiques de santé publique comme moyen de lutter contre la drogue, sont d'excellents exemples de mobilisation des Sociétés nationales pour sensibiliser les autorités et les communautés à la

nécessité de nouvelles initiatives visant à alléger les souffrances des consommateurs de drogues.

5. Il faut diffuser les conclusions et recommandations approuvées par la Commission de la santé de la Fédération internationale en avril 2007, et leur donner suite.
6. Il est fondamental de renforcer la coopération et les alliances avec des organisations non gouvernementales, des fondations et des organisations internationales afin de promouvoir une approche humanitaire dans la politique relative aux drogues.

Enfin, les participants ont remercié les orateurs pour leurs très intéressants exposés, et en particulier M. Giancarlo Rodoquino pour son témoignage en tant qu'ancien toxicomane.

**XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge****Atelier : Promouvoir le respect de la diversité et la non-discrimination**

Organisateur :  
**Croix-Rouge néerlandaise**  
29 novembre 2007; 11.15 – 13.00  
CICG, salle 2

**Présidence:** Professeur Jean-François Mattei, Président de la Croix-Rouge Française

**Intervenants:**

- Mme Kyung-wha Kang, Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme
- Mme Ana Maria Guacho, représentante des communautés indigènes et volontaire de la Croix-Rouge équatorienne
- Mme Fatima Gailani, présidente du Croissant-Rouge afghan, a expliqué que lorsqu'elle a pris ses fonctions au sein de la Société nationale Ms Fatima Gailani, President of the Afghanistan Red Crescent
- S.E. l'Ambassadeur B. Mokgothu, représentant permanent de la République du Botswana auprès des Nations Unies
- M. Chris Hedges, de la United Kingdom Border and Immigration Agency (Service des frontières et de l'immigration du Royaume-Uni),
- Dr Naglaa Rashwan, représentante de la jeunesse de la Société du Croissant-Rouge égyptien

**Rapporteur:** Mr. Romain Laré, Croix-Rouge togolaise

**Le professeur Jean-François Mattei**, président de la Croix-Rouge française, a accueilli plus de 130 participants et présenté le sujet de l'atelier, en rappelant les précédents engagements pris par les gouvernements et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour promouvoir le respect de la diversité et la non-discrimination.

Dans son discours liminaire, **Mme Kyung-wha Kang**, haut commissaire adjoint aux droits de l'homme, a déclaré que six décennies après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et cinq ans après la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban en 2001, l'intolérance et la discrimination fondées sur divers motifs persistent, voire s'accroissent dans de nombreuses régions du monde. La Déclaration et le Programme d'action de Durban s'attaquent aux structures historiques, socioéconomiques et politiques responsables de la persistance de la discrimination raciale, et proposent une feuille de route comprenant des mesures pratiques pour éradiquer la discrimination. Le haut commissaire adjoint aux droits de l'homme a encouragé les Sociétés nationales, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le CICR à s'associer au processus de préparation de la Conférence d'examen de Durban qui aura lieu en 2009, et à partager leurs bonnes pratiques. Nous devrions examiner les mécanismes internationaux existants relatifs aux droits de l'homme et chercher des moyens de travailler en partenariat.

**Mme Ana Maria Guacho**, représentante des communautés indigènes et volontaire de la Croix-Rouge équatorienne, a présenté le point de vue des communautés indigènes. Elle a fait part de sa propre expérience de la discrimination. Elle a insisté sur la discrimination à l'égard des femmes et la nécessité de garantir l'équité entre les sexes, tout en soulignant la nécessité de reconnaître et de respecter la diversité. Pour ce faire, nous devons associer les représentants des communautés indigènes à tous les niveaux. Mme Guacho a fait allusion à l'Objectif du Millénaire pour le développement qui vise à éradiquer la pauvreté, relevant qu'il ne précise pas comment y parvenir. Elle a appelé les participants de l'atelier non seulement à centrer leurs efforts sur les interventions en cas de catastrophe, mais aussi à travailler main dans la main avec les communautés indigènes pour soutenir leur développement, tout en respectant leurs cultures.

**Mme Fatima Gailani**, présidente du Croissant-Rouge afghan, a expliqué que lorsqu'elle a pris ses fonctions au sein de la Société nationale, il y a près de trois ans, le personnel au siège ne reflétait pas la diversité de la population. Dès lors, la Société a recruté des jeunes filles dans les écoles et les a formées en cours d'emploi, ce qui leur a permis de jouer un rôle actif au sein de l'organisation. D'autres femmes ont ainsi eu la possibilité de devenir membres. Le Croissant-Rouge afghan organise également des camps de jeunesse, où les jeunes peuvent définir eux-mêmes les questions à examiner et les moyens à mettre en œuvre pour combattre la discrimination. Elle a précisé que la discrimination était souvent le fruit de l'ignorance et a souligné l'importance des activités de sensibilisation. Dans la sphère politique, la nouvelle Constitution afghane et la Commission indépendante des droits humains récemment établie dans le pays ont ouvert la voie au changement au niveau de l'organisation.

**S.E. l'Ambassadeur B. Mokgothu**, représentant permanent de la République du Botswana auprès des Nations Unies, a relevé que le Botswana a adopté une approche multisectorielle et sans exclusive dans la lutte contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH. Il a souligné la nécessité d'associer chaque membre de la communauté à cette lutte, en commençant par s'assurer de l'engagement résolu du Gouvernement et de la société civile par l'intermédiaire des écoles, des églises et des médias, notamment. En outre, des politiques destinées au lieu de travail ont été élaborées pour créer un environnement favorable, en complément des politiques sanitaires nationales de soins intégrés en matière de VIH. De fait, le Gouvernement du Botswana envisage le VIH sous l'angle, non pas de la santé, mais du développement. Il en résulte qu'aucun secteur de l'économie, aucun système de soins de santé, ni aucun autre secteur n'assume à lui seul la responsabilité de sensibiliser la population au VIH et de lutter contre la stigmatisation. Au Botswana, le VIH est une affaire communautaire.

**M. Chris Hedges**, de la United Kingdom Border and Immigration Agency (Service des frontières et de l'immigration du Royaume-Uni), a fait observer que le phénomène de la migration a considérablement évolué au cours des siècles et que l'enjeu de la migration est aujourd'hui la recherche d'une vie meilleure. On estime qu'à l'heure actuelle, plus de 40 millions de migrants sont en déplacement dans le monde entier. Afin de faciliter leur intégration, le Royaume-Uni souligne l'importance de la langue. En ayant la possibilité d'apprendre l'anglais, les migrants peuvent mieux connaître leur nouveau pays et jouer un rôle actif dans la société. Les tests de citoyenneté et de langue ne visent pas l'exclusion, mais l'intégration et la promotion du dialogue. Néanmoins, le processus d'intégration doit être complété par une participation sociale active. Cibler les migrants ne constitue qu'une partie de la solution, car nous devons aussi nous adresser aux non-

migrants et les sensibiliser au respect de la diversité et à la non-discrimination. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent appuyer ce processus en encourageant les migrants à s'engager dans le volontariat et en sensibilisant le reste de la population.

**Le Dr Naglaa Rashwan**, représentante de la jeunesse de la Société du Croissant-Rouge égyptien, a analysé les causes profondes de la discrimination d'un point de vue psychologique. Elle a expliqué que la discrimination est souvent fondée sur l'insécurité et la peur de la différence. Elle a ajouté que la diversité doit être perçue comme un enrichissement et non comme un problème. Lorsque nous nous ouvrons à la diversité, nous pouvons bénéficier des richesses qu'elle recèle. Pour ce faire, il est important que les Sociétés nationales intègrent la diversité dans tous leurs programmes de formation et projets existants, par exemple en ayant recours à des modèles à suivre, à des jeux de rôles et à des méthodes d'éducation par les pairs. Ces approches sont d'excellents points de départ pour associer les jeunes et les personnes de différents milieux.

Une discussion a été engagée avec l'auditoire au terme des diverses présentations. Les intervenants ont complété les présentations, en apportant des témoignages personnels et en exposant des bonnes pratiques des Sociétés nationales et des gouvernements. Ils ont également suggéré d'autres mesures destinées à promouvoir le respect de la diversité et la non-discrimination. Grâce à cette discussion intéressante, les conclusions suivantes ont été tirées :

- § Au niveau individuel, nous devons revoir notre comportement et arrêter de penser en fonction de dichotomies. Tout en respectant les différences, nous devons chercher les similitudes qui nous unissent.
- § Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit garantir la diversité parmi ses volontaires, son personnel et ses dirigeants, et élaborer des programmes de promotion du respect de la diversité et de la non-discrimination.
- § Les gouvernements doivent honorer leur engagement, au titre du droit international, de garantir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de lois nationales de lutte contre la discrimination, de manière à ouvrir la voie au changement de comportement et, partant, d'attitude.
- § Nous ne pouvons avoir un impact que si nous travaillons ensemble, en collaboration avec les différents acteurs et par-delà les frontières. Nous avons la responsabilité commune de promouvoir le respect de la diversité et la non-discrimination.

**XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge****Atelier : Faire face aux conséquences humanitaires du changement climatique**

Organisateurs :

**Le centre d'étude Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le changement climatique et la préparation aux catastrophes et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

29 Novembre 2007; 11.15 – 13.00

CICG, salle 18

**Modérateur:** Mme Madeleen Helmer, Centre d'étude sur le changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le panel était composé d'éminents spécialistes, parmi lesquels M. Salvano Briceño, directeur exécutif de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR), M. Meinrad Studer, directeur du Forum humanitaire mondial, et M. Johan Schaar, chef du Secrétariat d'une nouvelle Commission internationale de haut-niveau sur l'adaptation au changement climatique et le développement, créée par le gouvernement suédois.

**Rapporteur:** M. Maarten van Aalst, Centre d'étude sur le changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a présenté la science du changement climatique et ses conséquences humanitaires.

Les 100 participants ont mené une discussion très animée.

**Message clé n°1 : le changement climatique est une question touchant le domaine humanitaire**

- Le changement climatique produit déjà des effets, non seulement en termes d'augmentation de la température mondiale mais aussi de changement des extrêmes météorologiques, dans le monde entier. Ce phénomène va certainement se poursuivre dans les années et décennies à venir.
- Nous assistons déjà à ses conséquences sur le plan humanitaire. Les personnes les plus vulnérables, notamment les plus pauvres parmi les pauvres, sont les plus gravement touchées.
- Par conséquent, le changement climatique est désormais une question touchant le domaine humanitaire.

**Message clé n°2 : les premières mesures sont prises**

- Dans de nombreux pays, les gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge commencent à s'attaquer à ces problèmes.
- La meilleure méthode consiste à intégrer la gestion des risques climatiques dans les activités humanitaires et la planification du développement. Cela comprend la réduction des risques liés aux catastrophes.

**Message clé n°3 : plusieurs obstacles entravent une meilleure gestion des risques climatiques**

- Le secteur humanitaire est dépassé par le nombre croissant de catastrophes et manque par conséquent souvent de la capacité d'effectuer une planification à plus long terme et d'établir des liens avec le développement.

- Des incitations, notamment financières, privilégient souvent les secours en cas de catastrophe plutôt que la réduction des risques.
- De nombreux gouvernements et organisations donatrices traitent les questions de changement climatique, secours en cas de catastrophe et planification générale du développement indépendamment les unes des autres.

**Message clé n°4 : les partenariats sont essentiels**

- Les partenariats sont essentiels pour surmonter ces obstacles : entre services gouvernementaux, organismes scientifiques, avec la société civile et le secteur privé, notamment le secteur financier, et les communautés vulnérables.
- Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent stimuler de tels dialogues.

**Message clé n°5 : l'allocation de ressources pour la réduction des risques climatiques doit accorder la priorité aux personnes les plus vulnérables**

- Les pays de l'OCDE consacrent maintenant des milliards par an à l'adaptation au changement climatique, faisant paraître dérisoire le volume limité des fonds alloués à la réduction des risques auxquels sont exposées les personnes les plus vulnérables dans les pays les plus pauvres, qui ont le moins contribué aux causes profondes du changement climatique.
- Des mécanismes internationaux de financement flexibles, ciblés et transparents sont nécessaires pour redresser cette inégalité. Outre le fonds d'adaptation qui sera examiné à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC) qui s'ouvre la semaine prochaine à Bali, on pourrait également envisager un Fonds mondial sur le modèle du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

**Message clé n°6 : nous devons commencer à lutter contre les risques climatiques dès aujourd'hui**

- Lutter contre les conséquences humanitaires du changement climatique n'est pas hors de notre portée. Le « Climate Guide » de la Croix-Rouge/Croissant Rouge nous indique de quelle manière commencer.
- Tout ce dont nous avons besoin maintenant est une véritable coopération et une volonté de confronter le défi humanitaire mondial que constitue le changement climatique.